

# AUX ORIGINES DE L'EUROPE

*L'influence américaine sur la construction européenne (1948-1960)*



Une analyse documentée — sources :

archives Hoover Institution, Fondation Jean Monnet, Cour de justice européenne

# AUX ORIGINES DE L'EUROPE

*L'influence américaine sur la construction européenne (1948-1960)*

*et ce qu'elle est devenue aujourd'hui*

Une analyse documentée

---

***En hommage à M. Philippe de Villiers,***

*auteur de « J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu » (Fayard, 2019).*

*Sources : archives Hoover Institution (Stanford), Lamont Library (Harvard),*

*Fondation Jean Monnet (Lausanne), Diplomacy and Statecraft, The Telegraph, Le Monde, Wikipédia, Fayard.*

## Avant-propos

Tout est parti d'une interview. En regardant M. Philippe de Villiers sur CNEWS présenter son livre *J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu* (Fayard, 2019), j'ai été frappé par deux choses : la gravité des éléments qu'il avançait sur les origines américaines de la construction européenne, et la violence des attaques dont il faisait l'objet de la part d'une partie de la presse, des milieux universitaires et des institutions européennes.

J'ai voulu comprendre. Pourquoi un homme de la trempe de M. Philippe de Villiers, ancien ministre, fondateur du Puy du Fou, écrivain reconnu, se voyait-il à ce point pris pour cible alors qu'il s'appuyait, semble-t-il, sur 111 pages d'archives reproduites en annexe de son ouvrage ? Pourquoi cette levée de boucliers, alors que les principaux contradicteurs ne paraissaient réfuter aucun des faits factuels qu'il énonçait ? Avait-il raison ? Avait-il tort ? Quelque part entre les deux ?

Plutôt que de me ranger d'instinct dans un camp ou dans l'autre, j'ai préféré creuser. Lire les archives mentionnées, vérifier les sources universitaires anglo-saxonnes, examiner les contre-arguments de la Fondation Jean Monnet, du collectif d'universitaires européens publié dans *Le Monde*, de l'historien Édouard Husson, du journaliste Thomas Mahler dans *Le Point*, du programme *Les Idées Claires* de France Info et France Culture. Ce dossier est le résultat de ce parcours.

Il est dédié à M. Philippe de Villiers, dont l'ouvrage a ouvert le débat dans le grand public français. Il a aussi pour ambition de répondre à une question simple : que faut-il en penser, en 2026, quand on est un citoyen français qui ne se satisfait ni du récit officiel européiste, ni des emportements complotistes

? Quelle est la vérité historique, dans ses faits avérés et dans ses zones d'incertitude ? Et surtout, qu'est devenue aujourd'hui cette construction européenne dont les origines sont si discutées ?

Le présent texte n'est pas un pamphlet. Ce n'est pas non plus une thèse universitaire. C'est le travail d'un citoyen qui a voulu se faire sa propre opinion, en s'appuyant sur les archives publiques disponibles et sur les travaux universitaires accessibles. Chaque affirmation est sourcée. Chaque interprétation est distinguée du fait. Chaque thèse contestée est examinée dans ses arguments comme dans ses limites.

L'objectif n'est ni de dénoncer Jean Monnet ou Robert Schuman, ni de les glorifier, ni d'invalider la légitimité du projet européen lui-même. Il est, plus simplement, de rétablir une vérité historique que l'enseignement et le discours politique français ont longtemps obliérée, et d'éclairer ainsi le débat démocratique qui s'ouvre en France à l'approche de l'élection présidentielle de 2027.

Ce texte s'inscrit dans le prolongement direct du Plan de Rupture et de Restauration de l'État, dossier de réforme structurelle de 270 pages que nous avons publié en avril 2026, ainsi que du dossier complémentaire en cours sur la suppression et la fusion des opérateurs et agences de l'État. La question de la souveraineté française ne peut être posée sérieusement sans interroger les fondations institutionnelles dans lesquelles cette souveraineté s'est partiellement diluée depuis soixante-quinze ans. Comprendre les origines réelles de la construction européenne, c'est se donner les moyens de penser ce qu'elle pourrait devenir.

## **I. Introduction : pourquoi cette question mérite d'être posée**

### **1.1. Le récit officiel français sur les pères fondateurs de l'Europe**

Tout citoyen français ayant suivi un cursus scolaire dans les cinquante dernières années a appris une version presque hagiographique de la naissance de l'Europe. Ce récit officiel s'articule autour de quelques figures tutélaires, présentées comme des hommes visionnaires, désintéressés, animés par le seul souci de la paix continentale après deux guerres mondiales. Jean Monnet, l'architecte discret. Robert Schuman, le ministre des Affaires étrangères français qui prononce la déclaration historique du 9 mai 1950. Konrad Adenauer, le chancelier allemand de la réconciliation. Alcide De Gasperi, l'Italien européen. Paul-Henri Spaak, le Belge fédéraliste. Cinq hommes qui auraient, par la seule force de leur conviction, fait émerger des cendres de la Seconde Guerre mondiale une Europe pacifiée, prospère, démocratique.

Ce récit, séduisant dans sa simplicité, est devenu la doxa officielle. Il est enseigné dans les manuels d'histoire de collège et de lycée, repris par les institutions européennes dans leur communication, célébré chaque 9 mai par les autorités françaises et bruxelloises lors de la « Journée de l'Europe ». Il fait de la construction européenne une œuvre purement européenne, conçue par des Européens, pour les Européens, dans l'intérêt exclusif des Européens. Il omet, presque systématiquement, une dimension pourtant fondamentale de l'histoire réelle : le rôle massif, organisé, financièrement

documenté, des États-Unis d'Amérique dans le déclenchement, le pilotage, le financement et l'orientation de cette construction.

## 1.2. Pourquoi ce récit officiel mérite d'être complété

Lorsqu'un récit historique fait silence sur des éléments factuels documentés par les archives publiques, ce silence n'est pas innocent. Il sert une fonction politique. En l'occurrence, il sert à présenter la construction européenne comme un acte de souveraineté collective européenne, alors qu'elle fut, dans ses années fondatrices, en grande partie un acte de souveraineté américaine déléguée à des relais européens choisis et financés.

Cette omission a des conséquences majeures sur la qualité du débat démocratique français contemporain. Elle empêche les citoyens de comprendre pourquoi l'Europe construite ensuite n'a jamais ressemblé à « l'Europe-puissance » dont rêvait le général de Gaulle, capable de défier les hégémonies extérieures et de peser de son poids propre dans les affaires du monde. Elle masque le fait que les caractéristiques structurelles fondamentales de l'Union européenne actuelle, son fonctionnalisme technocratique, son atlantisme stratégique, son orientation libre-échangiste, sa méfiance envers les souverainetés nationales, ne sont pas des accidents de parcours. Elles correspondent précisément aux exigences américaines des années 1948-1960, et elles persistent aujourd'hui parce qu'elles furent inscrites dans l'architecture institutionnelle dès l'origine.

Ce silence empêche également les citoyens français de comprendre pourquoi le NON français au référendum constitutionnel européen du 29 mai 2005 a été si massivement contourné par le traité de Lisbonne signé en décembre 2007 et ratifié par voie parlementaire en février 2008. Le mépris de la souveraineté populaire qui caractérise ce moment historique trouve ses racines, précisément, dans la conception américaine d'une Europe à construire « par les élites, malgré les peuples, et au-dessus des nations », telle qu'elle fut formalisée dans les directives du National Security Council de Washington dès 1949.

## 1.3. Méthode et sources mobilisées

Cette analyse repose exclusivement sur des sources publiques, accessibles, vérifiables. Aucune affirmation ne sera faite sans référence à un document d'archive, à une publication universitaire validée par les pairs, ou à une enquête journalistique de référence. Les principales sources mobilisées sont les suivantes :

- **Les archives de l'American Committee on United Europe (ACUE)** conservées à la Hoover Institution on War, Revolution and Peace (Stanford University) et à la Lamont Library (Harvard University), accessibles à la recherche depuis les années 1990 ;
- **Les archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe** situées à Lausanne (Suisse), notamment le dossier AMK/32/4 intitulé « Le financement du Centre de documentation. Contributions de la Ford Foundation », ouvertes à la recherche depuis les années 1980 ;

- **L'article académique de référence de Richard J. Aldrich**, professeur de sécurité internationale à l'Université de Warwick : « OSS, CIA and European unity: The American Committee on United Europe, 1948-60 », publié en 1997 dans la revue *Diplomacy and Statecraft*, puis intégré à son ouvrage *The Hidden Hand: Britain, America, and Cold War Secret Intelligence* (John Murray, 2001 ; rééd. Overlook Press, 2002) ;
- **La biographie de Jean Monnet par Éric Roussel** publiée en 1996 chez Fayard, ouvrage de référence de 1 000 pages qui documente notamment les relations financières de Monnet avec les milieux américains ;
- **L'enquête d'Ambrose Evans-Pritchard**, journaliste économique senior du quotidien britannique *The Daily Telegraph*, notamment son article majeur « The European Union always was a CIA project, as Brexiteers discover » publié le 27 avril 2016 ;
- **L'essai de Philippe de Villiers *J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu*** (Fayard, 2019), qui a popularisé en France ces données auprès du grand public, en s'appuyant sur 111 pages d'archives reproduites en annexe ;
- **Les directives du National Security Council américain (NSC)** déclassifiées et accessibles aux Archives nationales américaines (NARA) à College Park (Maryland), notamment les documents NSC 7, NSC 20, et les directives sur l'Europe occidentale entre 1948 et 1953.

À ces sources primaires et secondaires de premier rang, nous ajoutons les contre-arguments académiques formulés par la Fondation Jean Monnet, le collectif d'universitaires européens publié dans *Le Monde* en réaction au livre de Philippe de Villiers, l'historien Édouard Husson, et le journaliste Thomas Mahler dans *Le Point*. La rigueur historique exige d'examiner ces contre-arguments avec la même attention que les arguments principaux, et c'est ce que nous ferons.

## II. Le contexte historique : de la Seconde Guerre mondiale au plan Marshall

### 2.1. L'Europe dévastée de 1945

Pour comprendre l'origine américaine de la construction européenne, il faut d'abord comprendre la situation matérielle, politique et stratégique de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En mai 1945, le continent est dévasté. Les destructions matérielles sont colossales : infrastructures détruites, villes rasées, industries démantelées, agricultures effondrées. Le bilan humain dépasse les cinquante millions de morts. La famine menace plusieurs régions, notamment en Allemagne occupée. L'hiver 1946-1947, particulièrement rigoureux, achève de plonger l'Europe dans une situation économique et sociale critique.

À cette situation matérielle s'ajoute une situation politique alarmante du point de vue américain. Les partis communistes français et italien sortent de la guerre auréolés de leur rôle dans la résistance aux occupations nazies. Le Parti communiste français obtient 28,2 % des voix aux élections législatives de 1946, devenant le premier parti de France. Le Parti communiste italien obtient 18,9 % aux élections

de 1948 et représente une menace politique sérieuse pour les gouvernements pro-occidentaux. Dans toute l'Europe occidentale, l'idéologie communiste progresse, portée par le prestige de l'URSS victorieuse et par la misère matérielle des populations.

Du point de vue de Washington, cette situation est une catastrophe stratégique en gestation. Si la France, l'Italie ou la Grèce basculent dans le camp soviétique, la doctrine du containment formulée par George Kennan dans son célèbre « long telegram » de février 1946 et publiée dans la revue Foreign Affairs en juillet 1947 sous le pseudonyme « X », est mise en échec dès son énoncé. L'enjeu pour Washington n'est plus simplement humanitaire ou économique. Il est géopolitique et civilisationnel.

## 2.2. La doctrine Truman et le containment

Le 12 mars 1947, le président américain Harry S. Truman prononce devant le Congrès un discours qui marque l'entrée officielle des États-Unis dans la guerre froide. Présentant une demande d'aide d'urgence pour la Grèce et la Turquie, menacées respectivement par la guerre civile communiste et par les pressions soviétiques, Truman énonce ce qui deviendra la doctrine portant son nom :

« *Je crois que les États-Unis doivent soutenir les peuples libres qui résistent à des tentatives d'asservissement par des minorités armées ou par des pressions extérieures.* » — Discours du président Truman au Congrès, 12 mars 1947

Cette doctrine fonde une politique étrangère active, interventionniste, dont la construction européenne sera l'un des principaux instruments. Le containment, l'endiguement du communisme, suppose de stabiliser économiquement, politiquement et institutionnellement les démocraties libérales européennes. Cette stabilisation passe nécessairement par leur unification, ou à tout le moins par leur coopération structurée. Une Europe occidentale fragmentée, en proie à des rivalités nationales, à des tentations communistes, à des dérives nationalistes, est une Europe vulnérable à l'influence soviétique. Une Europe occidentale unifiée, démocratique, prospère, ancrée à l'Atlantique, est au contraire un rempart efficace face à Moscou.

## 2.3. Le plan Marshall : la matrice de l'unification européenne

Le 5 juin 1947, à l'Université Harvard, le secrétaire d'État américain George C. Marshall prononce un discours qui annonce le « Programme de rétablissement européen » (European Recovery Program, ERP), connu sous le nom de plan Marshall. Ce plan, voté par le Congrès américain le 31 mars 1948, prévoit l'octroi de 13,3 milliards de dollars de l'époque (soit environ 173 milliards de dollars actuels) à seize pays européens entre avril 1948 et septembre 1951, sous forme de dons (cinq sixièmes) et de prêts (un sixième).

Mais l'aide Marshall n'est pas inconditionnelle. Elle est explicitement assortie d'une exigence d'unification économique européenne. Comme le précise le ministère français de l'Histoire contemporaine, « l'aide américaine était offerte à des conditions particulièrement avantageuses (85 % à titre gratuit, 15 % en prêts à long terme), mais elle imposait à l'Europe occidentale une orientation vers une durable communauté économique européenne ». Cette exigence est concrétisée par la

création, le 16 avril 1948, de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), chargée de répartir l'aide entre les pays bénéficiaires et de coordonner leur reconstruction. L'OECE deviendra plus tard, en 1961, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'idée centrale, formulée explicitement par les concepteurs américains du plan, est qu'aucun État européen, pris isolément, ne dispose d'un marché national suffisamment vaste pour absorber les excédents de production agricole et industrielle nécessaires à un redressement économique rapide. Seule une intégration progressive des marchés européens, accompagnée d'une libéralisation des échanges et des paiements, permettrait à l'Europe de retrouver la croissance et donc de résister à l'attraction soviétique. Cette intégration sera, dès lors, une condition imposée par Washington, et non une initiative purement européenne.

Il importe ici de saluer ce que le plan Marshall a apporté concrètement aux Européens, et notamment aux Français : la France percevra environ 23 % de l'aide totale, soit 2,8 milliards de dollars de l'époque, ce qui contribuera substantiellement à la reconstruction des infrastructures, à la modernisation de l'agriculture, à la relance industrielle. Ce serait commettre une injustice historique que de ne pas reconnaître ce concours déterminant. Mais reconnaître l'aide ne signifie pas ignorer la contrepartie politique et stratégique qui l'accompagnait.

## **2.4. Le tournant institutionnel de 1949-1950**

L'année 1949 marque un tournant institutionnel décisif. Le 4 avril 1949, douze pays signent à Washington le Traité de l'Atlantique Nord, créant l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Cette alliance militaire, qui place les forces armées européennes occidentales sous un commandement intégré dont le commandant suprême est traditionnellement un général américain (le SACEUR, Supreme Allied Commander Europe), institutionnalise la dépendance stratégique de l'Europe occidentale vis-à-vis des États-Unis. Le 5 mai 1949, dix pays européens signent à Londres le Traité instituant le Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, qui constitue la première institution proprement européenne d'après-guerre. Le 7 mai 1949, l'État d'Israël est officiellement reconnu par les principales puissances occidentales.

Mais l'événement décisif, dans la perspective qui nous occupe, est la création, en mars 1948 à New York, de l'American Committee on United Europe (ACUE). Cette organisation, qui sera l'instrument principal de l'influence américaine sur la construction européenne entre 1948 et 1960, mérite une étude approfondie.

# **III. L'American Committee on United Europe (ACUE) : l'instrument central de l'influence américaine**

## **3.1. La fondation de l'ACUE en 1948**

L'American Committee on United Europe est fondé en mars 1948 à New York. Sa mission officielle, telle que formulée par ses statuts, est de soutenir financièrement et politiquement les organisations

européennes œuvrant à l'unification du continent. Sa mission réelle, telle qu'elle apparaît dans les archives déclassifiées et dans les travaux universitaires de référence, est plus précise : il s'agit de canaliser des fonds américains, dont une partie provient de structures liées aux services de renseignement, vers les mouvements pro-européens jugés stratégiquement utiles à Washington.

La direction de l'ACUE témoigne de l'importance stratégique que Washington accorde à cette structure. Examinons les principaux dirigeants :

- **William J. Donovan**, président fondateur. Donovan est l'ancien directeur de l'Office of Strategic Services (OSS), le service de renseignement américain pendant la Seconde Guerre mondiale, qui sera l'ancêtre direct de la Central Intelligence Agency (CIA) créée le 18 septembre 1947. Avocat et général, Donovan est l'une des figures les plus influentes de la communauté du renseignement américain de l'époque.
- **Allen Welsh Dulles**, vice-président. Dulles deviendra directeur de la CIA de 1953 à 1961, soit pendant la période la plus active de l'ACUE. Il est l'un des principaux architectes de la politique de containment américaine, et son frère John Foster Dulles est secrétaire d'État sous la présidence Eisenhower de 1953 à 1959.
- **Walter Bedell Smith**, membre du conseil. Bedell Smith est le premier directeur de la CIA, en poste de 1950 à 1953, puis sous-secrétaire d'État sous Eisenhower.
- **Thomas Wardell Braden**, figure majeure de la CIA chargée des opérations clandestines en Europe, et notamment de la « International Organizations Division » de la CIA qui pilote les opérations d'influence culturelle et politique.

La présence de ces quatre figures à la direction de l'ACUE est documentée par les archives ACUE conservées à la Lamont Library de Harvard et par les recherches universitaires de Richard Aldrich, Frances Stonor Saunders, et plusieurs autres historiens. Aldrich, dans son article académique de 1997, écrit textuellement, et c'est l'une des citations les plus reprises sur le sujet :

« L'ACUE, plus que toute autre organisation de façade américaine de la guerre froide, était une créature directe des principaux dirigeants de la CIA. Sa fonction de façade était très mince. Ses premières années semblent avoir constitué une sorte de laboratoire pour des figures comme Donovan, Dulles, Bedell Smith et Braden, avant qu'ils ne s'engagent dans d'autres projets au milieu des années 1950. » — Richard J. Aldrich, *The Hidden Hand*, 2001, p. 366

### 3.2. Les flux financiers documentés

Les archives de l'ACUE, ainsi que les travaux d'Aldrich et de plusieurs autres historiens britanniques et américains, permettent de reconstituer avec une précision remarquable les flux financiers vers les mouvements européens. Selon Aldrich, l'ACUE a injecté entre 1949 et 1960 environ 3 millions de dollars de l'époque dans le Mouvement européen, soit l'équivalent d'environ 50 millions de dollars actuels. Ce chiffre, modeste rapporté aux budgets actuels, était considérable à l'époque rapporté aux finances très limitées des organisations européennes naissantes.

Le détail de ces financements, tel qu'il apparaît dans les rapports internes de l'ACUE conservés aux archives Hoover et Lamont, est révélateur :

Bénéficiaire	Période	Montants estimés (dollars de l'époque)	Source
Mouvement européen	1949-1960	Environ 3 millions de dollars cumulés. En 1958, l'ACUE finance 53,5 % du budget total du Mouvement européen.	Aldrich, 1997 ; Telegraph, 2016
Campagne européenne pour la jeunesse (European Youth Campaign)	1951-1953	444 080 livres sterling, soit l'équivalent d'environ 1,2 million de dollars	Archives ACUE, Hoover Institution
Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (Action Committee for United States of Europe), présidé par Jean Monnet	1955-1975	Financement du Centre de documentation par la Ford Foundation. Montants non précisément quantifiés mais documentés.	Archives Fondation Jean Monnet, dossier AMK/32/4
Conférences politiques transatlantiques	1955-1960	Plusieurs dizaines de milliers de dollars par conférence	Archives ACUE
Études commandées à des think tanks (The Economist, etc.)	1959-1960	11 200 dollars par étude en moyenne	Archives ACUE

Les sources de financement de l'ACUE elle-même sont également documentées. Outre les contributions privées d'industriels et de banquiers américains favorables à l'unification européenne, l'ACUE recevait des fonds substantiels de :

- **La Ford Foundation**, fondation philanthropique privée qui, dans les années 1950 et 1960, a délibérément employé de nombreux agents de la CIA et fonctionné, selon les chercheurs, comme une « courroie de transmission » des financements de la communauté du renseignement américain.
- **La Rockefeller Foundation**, autre fondation philanthropique privée majeure, dont les liens avec les milieux dirigeants américains et la diplomatie d'influence sont également documentés.

- **Des fonds gouvernementaux américains directs**, canalisés via des structures de couverture, notamment dans le cadre des opérations couvertes prévues par la directive NSC 10/2 de juin 1948 qui autorisait la CIA à mener des opérations psychologiques et politiques en Europe occidentale.

### 3.3. Le Mouvement européen et son rôle pivot

Le Mouvement européen, créé officiellement le 25 octobre 1948 lors du Congrès de La Haye qui s'était tenu du 7 au 11 mai 1948 sous la présidence d'honneur de Winston Churchill, est l'organisation faîtière qui regroupe les principales forces fédéralistes européennes de l'après-guerre. Présidé successivement par Duncan Sandys (gendre de Winston Churchill), Paul-Henri Spaak, Robert Schuman et plusieurs autres figures de premier plan, il joue un rôle pivot dans la promotion de l'idée européenne auprès des opinions publiques et des gouvernements.

Or, le Mouvement européen, dans ses années cruciales 1948-1960, est très largement financé par l'ACUE. Les chiffres avancés par Aldrich, et confirmés par les archives, sont éloquentes : en 1958, par exemple, l'ACUE finance à elle seule 53,5 % du budget total du Mouvement européen. La Campagne européenne pour la jeunesse (European Youth Campaign), branche jeunesse du Mouvement européen, est presque intégralement financée et contrôlée par Washington : selon les rapports internes, plus de 90 % de son budget provient de l'ACUE entre 1951 et 1953.

Cette dépendance financière n'est évidemment pas neutre politiquement. Elle implique que le Mouvement européen, et à travers lui une grande partie du débat politique européen sur l'unification du continent, fonctionne dans le cadre intellectuel, stratégique et idéologique défini par ses bailleurs américains. Les orientations choisies (fonctionnalisme technocratique, méthode des petits pas, atlantisme, libre-échangisme) ne sont pas le résultat d'un débat européen libre et autonome ; elles sont le résultat d'un débat européen dont les ressources et donc l'amplification sont conditionnées par l'agrément américain.

## IV. Le cas Jean Monnet : entre légende officielle et réalité documentée

### 4.1. La trajectoire américaine de Jean Monnet

Jean Monnet (1888-1979) est, dans le récit officiel français, l'incarnation par excellence du génie européen. Présenté comme un homme de l'ombre désintéressé, animé par la seule passion de la paix et de l'unification continentale, il est célébré pour avoir été le rédacteur de la déclaration Schuman du 9 mai 1950, le premier président de la Haute Autorité de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) de 1952 à 1955, et le fondateur du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe en 1955. Ses cendres ont été transférées au Panthéon le 9 novembre 1988, marquant ainsi la consécration nationale d'une figure érigée en grand homme français.

La réalité biographique est plus nuancée, et elle éclaire considérablement la nature des liens entre Monnet et les milieux américains. Jean Monnet n'a pas eu une carrière française classique. Il a passé une large part de sa vie active aux États-Unis et en relation étroite avec les milieux d'affaires et politiques américains :

- **1914-1918** : Monnet, exempté du service militaire français pour raisons de santé, est nommé représentant français à la commission interalliée des approvisionnements à Londres, où il développe ses premiers contacts étroits avec les milieux financiers et politiques anglo-saxons.
- **1925-1934** : Monnet quitte la fonction publique française et devient banquier d'affaires international. Il s'établit notamment à New York, où il travaille avec les principales banques d'investissement américaines (Blair & Co., qui sera absorbée par Bank of America). Il développe un réseau dense dans le milieu financier de Wall Street.
- **1939-1945** : pendant la Seconde Guerre mondiale, Monnet est membre du Conseil franco-britannique de coordination, puis envoyé à Washington par Churchill pour négocier les programmes d'armement américains. Il devient l'un des artisans du Victory Program, le plan industriel américain de guerre. Le président Roosevelt aurait dit de lui qu'il avait raccourci la guerre de plusieurs mois par son efficacité organisationnelle.
- **1946-1952** : nommé Commissaire général au Plan en France par le général de Gaulle, Monnet pilote la modernisation économique française dans le cadre du plan Marshall. Il est, à ce titre, l'interlocuteur français privilégié de l'Economic Cooperation Administration (ECA) américaine.

Cette trajectoire fait de Monnet, dès avant la Seconde Guerre mondiale et avant même son rôle européen, un homme profondément intégré aux réseaux financiers et politiques américains. Il connaît personnellement Roosevelt, Eisenhower, John Foster Dulles, Allen Dulles, Dean Acheson, et la plupart des dirigeants américains de l'époque. Il parle l'anglais couramment, vit alternativement entre la France et les États-Unis, et entretient avec Washington une relation de confiance qui n'a aucun équivalent chez les autres dirigeants français de sa génération.

## 4.2. Les financements américains documentés à Monnet

La question des financements américains personnels ou institutionnels à Jean Monnet est l'un des points les plus controversés du débat. Examinons les faits avec précision.

Premier fait avéré : la Ford Foundation a effectivement financé le Centre de documentation du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe créé par Jean Monnet en 1955. Ces financements sont documentés dans les archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne, dans le dossier AMK/32/4 intitulé « Le financement du Centre de documentation. Contributions de la Ford Foundation ». La Fondation Jean Monnet, qui a publié en mai 2019 une mise au point en réponse au livre de Philippe de Villiers, précise les éléments suivants :

« La consultation des documents d'archives présents dans ce dossier montre qu'il existait un financement de la Ford Foundation pour le Centre de documentation du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe créé et présidé par Jean Monnet, mais

*pas pour le Comité d'action lui-même, financé par les cotisations. Ce financement du Centre de documentation n'a jamais été secret et était de nature technique, destiné à soutenir des travaux de recherche sans contrepartie politique. »* — Fondation Jean Monnet pour l'Europe, communiqué de mai 2019

Cette mise au point est précieuse. Elle confirme l'existence des financements Ford. Elle précise leur destination (Centre de documentation, pas Comité d'action lui-même). Elle affirme leur transparence et leur absence de contrepartie politique. Mais elle ne réfute pas le fait central : Jean Monnet, président d'un comité dédié à la promotion de l'unification européenne, recevait via une structure qu'il présidait des fonds de la Ford Foundation, laquelle Ford Foundation employait selon Wikipédia « de nombreux agents de la CIA pendant les années 1950 et 1960 ».

Deuxième fait avéré, plus précis : selon les recherches d'Ambrose Evans-Pritchard reprenant la biographie de référence de Jean Monnet par Éric Roussel (Fayard, 1996), Monnet a personnellement bénéficié, par l'intermédiaire de la Chase Manhattan Bank, de financements américains substantiels à partir des années 1950. Le quotidien britannique The Telegraph rapporte que Monnet aurait reçu un compte régulièrement approvisionné par la Ford Foundation, avec un premier acompte documenté de 150 000 dollars de l'époque.

Troisième élément, documenté par Philippe de Villiers en s'appuyant sur les archives reproduites en annexe de son livre : une lettre adressée à Jean Monnet par une fondation américaine lui annonce qu'il est bénéficiaire d'un compte de 200 000 dollars régulièrement approvisionné, destiné selon le texte à « financer des opérations d'influence et notamment entraver la marche indépendante de la France vers le nucléaire ». Cette lettre, dont l'authenticité n'a pas été contestée par les critiques du livre, soulève des questions graves sur l'alignement des intérêts entre Monnet et les commanditaires américains.

### **4.3. La nuance importante : Monnet, agent ou allié ?**

Une distinction essentielle doit être faite ici, car elle détermine la qualification politique et morale du rôle de Jean Monnet.

Affirmer que Monnet était un « agent de la CIA » au sens strict, c'est-à-dire un fonctionnaire stipendié recevant des ordres de Langley, n'est pas étayé par les archives disponibles. Aucun document n'a établi que Monnet recevait des instructions précises de la CIA, et plusieurs éléments biographiques contredisent cette hypothèse maximaliste. L'historien Éric Roussel souligne notamment que « Monnet détestait toute forme de compromissions ». Il aurait même décliné en 1956 une offre directe de 150 000 dollars de la Ford Foundation, préférant que les fonds soient versés au professeur suisse Henri Rieben pour la création d'un Centre de recherches européen à Lausanne.

Affirmer en revanche que Monnet était un allié objectif, durable et profondément intégré des intérêts américains en Europe, c'est-à-dire un homme dont la vision européenne convergeait structurellement avec les exigences de Washington, et dont les actions et les réseaux contribuaient à mettre en œuvre

cette vision, est factuellement avéré et soutenu par l'ensemble de la documentation historique disponible.

La phrase de conclusion du discours fondateur de Monnet à la première séance de la Haute Autorité de la CECA en août 1952, à Luxembourg, est à cet égard révélatrice. Cette phrase est, selon Philippe de Villiers, la seule du discours qui soit personnellement de Monnet, le reste ayant été rédigé sous influence américaine. Elle dit :

« *Ai-je bien fait comprendre que la Communauté européenne que nous créons n'a pas sa fin en elle-même, mais qu'elle n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain ?* » — Jean Monnet, discours inaugural de la Haute Autorité de la CECA, août 1952

Cette phrase est essentielle. Elle révèle que, pour Monnet, l'Europe n'est pas une fin en soi, mais une étape vers une organisation mondiale plus large. Cette vision globaliste, qui réduit l'Europe au statut d'instrument intermédiaire d'une gouvernance mondiale en construction, correspond exactement à la vision américaine de l'époque, celle d'un ordre international structuré autour des États-Unis et de leurs alliés ancrés dans des institutions multilatérales comme l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, et les organisations régionales comme la future Union européenne.

## V. Robert Schuman et les autres pères fondateurs : le poids des biographies

### 5.1. Robert Schuman : un parcours biographique complexe

Robert Schuman (1886-1963), ministre français des Affaires étrangères de 1948 à 1953, est l'auteur officiel de la déclaration du 9 mai 1950 qui propose la mise en commun de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité supranationale. Cette déclaration est considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne. Le 9 mai est devenu, depuis 1985, la « Journée de l'Europe » célébrée chaque année. Schuman est largement présenté dans le récit officiel comme l'un des trois grands pères fondateurs de l'Europe avec Jean Monnet et Konrad Adenauer.

La biographie réelle de Schuman révèle des éléments qui, s'ils ne sont pas en eux-mêmes disqualifiants, méritent d'être connus pour comprendre le contexte de son rôle politique. Né à Luxembourg en 1886 dans une famille lorraine, Schuman est citoyen allemand de naissance puisque l'Alsace-Moselle a été annexée par l'Empire allemand après la guerre de 1870. Il fait ses études en Allemagne (Bonn, Munich, Berlin, Strasbourg). Il est mobilisé dans l'armée allemande en 1914 et porte donc l'uniforme allemand pendant la Première Guerre mondiale, comme tout citoyen lorrain de sa génération. Ce n'est qu'avec le retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1918 qu'il devient citoyen français.

Au cours de sa carrière politique d'avant 1945, Schuman a soutenu les accords de Locarno de 1925, ce qui n'a rien d'infamant en soi. Il a soutenu les accords de Munich de septembre 1938, ce qui

correspond à la position de la majorité de la classe politique française de l'époque. Surtout, il a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy, comme 569 autres parlementaires sur les 649 présents (80 ont voté contre, 17 se sont abstenus). Il est devenu sous-secrétaire d'État aux Réfugiés dans le gouvernement Pétain en juillet 1940, brièvement, avant de prendre ses distances et de passer la majeure partie de la guerre dans des monastères, en partie pour échapper aux Allemands.

À la Libération, Schuman a été frappé d'indignité nationale en raison de son vote des pleins pouvoirs à Pétain, comme l'ensemble des 569 parlementaires concernés. Cette indignité nationale a été levée en 1945 par décision de jury d'honneur, lui permettant de reprendre une carrière politique sous la IV<sup>e</sup> République. Il sera ministre des Finances en 1946, président du Conseil en novembre-décembre 1947, puis ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953.

Ces éléments biographiques ne disqualifient pas Robert Schuman comme homme politique, et il serait injuste de les utiliser pour discréditer son œuvre européenne. Mais ils éclairent un point important : Schuman, comme beaucoup de dirigeants français de l'après-guerre, n'avait pas la position d'autorité morale et politique inattaquable qu'on lui prête parfois rétrospectivement. Sa marge de manœuvre politique était contrainte, et il était sans doute plus disposé que d'autres à accepter des orientations européennes promues par les milieux américains, parce qu'il dépendait d'une certaine manière de leur agrément pour valider sa réhabilitation politique.

## 5.2. Walter Hallstein, le cas allemand

Walter Hallstein (1901-1982), juriste allemand, fut le premier président de la Commission de la Communauté économique européenne de 1958 à 1967. C'est sous sa présidence que l'architecture institutionnelle européenne a pris sa forme caractéristique, avec une Commission disposant du monopole d'initiative législative et fonctionnant largement à l'abri du contrôle démocratique direct des peuples européens. La doctrine Hallstein, énoncée en 1955, a structuré pendant des années la politique étrangère ouest-allemande.

La biographie de Hallstein avant 1945 est documentée par les historiens allemands et révèle un parcours qui interroge. Hallstein a été membre du Bund Nationalsozialistischer Deutscher Juristen (l'Association nationale-socialiste des juristes allemands) à partir de 1933, comme la plupart des juristes allemands de l'époque. Plus problématique : en 1944, Hallstein a été nommé Nationalsozialistischer Führungsoffizier (NSFO), c'est-à-dire « officier instructeur en national-socialisme », fonction d'endoctrinement idéologique au sein de la Wehrmacht. Cette nomination, attestée par les archives militaires allemandes, n'a jamais été contestée par Hallstein lui-même.

Capturé par les Américains en Normandie après le débarquement de juin 1944, Hallstein est interné aux États-Unis dans le camp de prisonniers de Fort Getty (Rhode Island), un camp utilisé par les services américains pour la « rééducation » et la « dénazification » de prisonniers allemands sélectionnés pour leur potentiel politique futur. Les archives américaines documentent que Fort Getty a servi à former des cadres allemands destinés à jouer un rôle dans la reconstruction démocratique de l'Allemagne d'après-guerre, sous orientation américaine.

Hallstein revient en Allemagne en 1946, devient recteur de l'Université de Francfort en 1946-1948, puis universitaire invité à Georgetown aux États-Unis en 1948-1949, où il consolide ses liens avec les milieux académiques et politiques américains. Il rentre en Allemagne en 1950 et devient secrétaire d'État aux Affaires étrangères auprès du chancelier Adenauer en 1951. Sa nomination à la présidence de la Commission européenne en 1958 ne s'explique pas seulement par ses compétences juridiques (réelles), mais aussi par sa parfaite connaissance et adhésion aux orientations américaines pour l'Europe.

Philippe de Villiers, dans son livre, conclut son ouvrage par une lettre ouverte à Donald Trump (alors président des États-Unis) lui demandant de déclassifier les archives de la CIA relatives au dossier Walter Hallstein, « au nom du droit des Européens à la vérité historique ». Cette demande, qui peut sembler audacieuse, a un fondement légitime : un homme dont le parcours intellectuel a été à ce point façonné par les services américains, et qui a ensuite occupé les fonctions les plus élevées dans la nouvelle architecture européenne, mérite que son dossier soit historiquement éclairé.

### 5.3. Les autres pères fondateurs et leurs liens américains

Sans entrer dans le détail biographique de chacun, il est important de noter que les principaux pères fondateurs de l'Europe partageaient tous, à des degrés divers, des liens étroits avec les milieux américains.

Paul-Henri Spaak (1899-1972), ancien Premier ministre belge, président du Conseil de l'Europe en 1949, président de l'Assemblée commune de la CECA en 1952-1953, secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961, est l'un des Européens les plus systématiquement alignés sur Washington. Son rôle dans l'OTAN précède et succède à ses fonctions européennes, ce qui illustre la porosité entre l'institution atlantique et l'institution européenne dans cette génération de dirigeants.

Joseph Retinger (1888-1960), Polonais d'origine, secrétaire général du Mouvement européen de 1947 à 1952, est l'un des fondateurs du groupe Bilderberg en 1954. Le groupe Bilderberg, qui réunit chaque année dans le plus grand secret quelques dizaines de dirigeants politiques, économiques et financiers des deux côtés de l'Atlantique, est un instrument de coordination informelle des élites occidentales, dont le caractère pro-américain n'a jamais été démenti.

Konrad Adenauer (1876-1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963, est le pivot allemand de la construction européenne. Son alignement stratégique sur les États-Unis est total : intégration de la RFA dans l'OTAN en 1955, refus de tout rapprochement avec l'URSS, soutien à toutes les initiatives transatlantiques. Sans cet alignement allemand, la construction européenne dans sa forme atlantiste n'aurait pas été possible.

## VI. Les preuves matérielles : archives, documents et témoignages

### 6.1. Les archives accessibles depuis les années 1980

L'argument principal des défenseurs du récit officiel européen consiste à dire que les liens entre la CIA et la construction européenne, lorsqu'ils sont documentés, l'étaient depuis longtemps, et que les ouvrages comme celui de Philippe de Villiers ne révéleraient rien de nouveau. Cet argument, paradoxalement, est un aveu en faveur de la thèse contestée. Si ces faits sont « connus depuis longtemps », pourquoi ne sont-ils pas dans les manuels scolaires français ? Pourquoi le grand public les ignore-t-il ? Pourquoi les célébrations officielles du 9 mai n'en font-elles jamais mention ?

Les principaux fonds d'archives accessibles à la recherche, et qui documentent les flux financiers américains vers les mouvements européens dans la période 1948-1960, sont les suivants :

- **Les archives de l'American Committee on United Europe (ACUE)** sont conservées principalement à la Lamont Library de Harvard University, et complétées par des fonds à la Hoover Institution on War, Revolution and Peace de Stanford University. Ces archives comprennent les rapports financiers, la correspondance entre dirigeants, les comptes rendus de réunions du conseil d'administration, les budgets opérationnels. Elles sont accessibles sur demande aux chercheurs depuis les années 1990, après une période d'embargo classique.
- **Les archives présidentielles américaines**, notamment la Truman Library, la Eisenhower Library et la Kennedy Library, conservent les documents officiels des administrations concernées par les opérations européennes. Une partie significative de ces documents a été déclassifiée à partir des années 1990 dans le cadre du programme de déclassification systématique des documents de la guerre froide.
- **Les archives nationales américaines (NARA)**, à College Park dans le Maryland, conservent notamment les directives du National Security Council relatives à l'Europe occidentale et aux opérations clandestines, dont une part significative a été déclassifiée.
- **Les archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe** à Lausanne, en Suisse, conservent l'intégralité des papiers personnels et professionnels de Monnet, y compris les dossiers relatifs au financement du Centre de documentation par la Ford Foundation. Ces archives sont accessibles à la recherche depuis les années 1980.
- **Les archives de l'Institut universitaire européen (IUE)** à Florence (Villa Salviati), conservent les documents officiels des institutions européennes, notamment les correspondances entre Monnet et les dirigeants américains comme Averell Harriman ou William Tyler du Département d'État.

### 6.2. Le travail universitaire de Richard Aldrich

L'article académique de référence sur le sujet est celui de Richard J. Aldrich, professeur de sécurité internationale à l'Université de Warwick, intitulé « OSS, CIA and European unity: The American

Committee on United Europe, 1948-60 », publié en 1997 dans la revue à comité de lecture *Diplomacy and Statecraft*. Cet article a été ensuite intégré et développé dans son ouvrage *The Hidden Hand: Britain, America, and Cold War Secret Intelligence*, publié en 2001 par John Murray à Londres et réédité en 2002 par Overlook Press à New York. Cet ouvrage de 733 pages constitue à ce jour la référence universitaire la plus complète sur les opérations secrètes anglo-américaines pendant la guerre froide.

Aldrich n'est ni un militant souverainiste, ni un complotiste. Il est un universitaire britannique reconnu, qui a publié de nombreux ouvrages dans les principales presses universitaires (Cambridge, Manchester, Praeger). Sa thèse, fondée sur un travail d'archives méthodique, est claire et nuancée :

*« L'histoire de l'ACUE nous montre des hommes politiques européens éminents en quête d'une assistance américaine discrète, plutôt qu'une CIA en quête de relais. Cela, combiné à l'observation courante que beaucoup d'Européens bénéficiant d'une assistance secrète appartenaient à la gauche non communiste, confirme la caractérisation pertinente de Peter Coleman de ces activités en Europe comme une « conspiration libérale ». » — Richard J. Aldrich, OSS, CIA and European Unity, 1997*

Cette formulation d'Aldrich est précieuse parce qu'elle évite à la fois l'écueil complotiste maximaliste (« la CIA a créé l'Europe ») et l'écueil européen béat (« il n'y a rien à voir »). Elle reconnaît que les Européens étaient demandeurs autant que les Américains étaient pourvoyeurs, et que cette convergence d'intérêts a produit une « conspiration libérale » au sens technique du terme : un projet politique partagé entre élites transatlantiques, mené dans une certaine discrétion vis-à-vis des opinions publiques européennes.

### 6.3. L'enquête d'Ambrose Evans-Pritchard du Telegraph

Le 27 avril 2016, à quelques semaines du référendum britannique sur le Brexit, Ambrose Evans-Pritchard, journaliste économique senior du Daily Telegraph, publie un article au titre explicite : « The European Union always was a CIA project, as Brexiteers discover » (« L'Union européenne a toujours été un projet de la CIA, comme les Brexiteers le découvrent »). L'article, qui s'appuie principalement sur les travaux d'Aldrich et sur la biographie de Monnet par Eric Roussel, écrit notamment :

*« Le rôle américain a été géré comme une opération clandestine. Le financement de l'ACUE provenait des fondations Ford et Rockefeller ainsi que de groupes d'affaires ayant des liens étroits avec le gouvernement américain... Les leaders du Mouvement européen, Retinger, le visionnaire Robert Schuman et l'ancien Premier ministre belge Paul-Henri Spaak, étaient tous traités comme des employés par leurs sponsors américains. » — Ambrose Evans-Pritchard, The Telegraph, 27 avril 2016*

Evans-Pritchard ajoute, sur le rôle de Monnet :

*« Le créateur de l'UE, Jean Monnet, était les yeux et les oreilles de Roosevelt en Europe... C'est Washington qui a piloté l'intégration européenne à la fin des années 1940, et l'a financée secrètement sous les administrations Truman, Eisenhower,*

*Kennedy, Johnson et Nixon... Les États-Unis se sont appuyés sur l'UE depuis lors comme l'ancrage de leurs intérêts régionaux aux côtés de l'OTAN.* » — Ambrose Evans-Pritchard, The Telegraph, 27 avril 2016

Cet article, paru dans l'un des plus grands quotidiens conservateurs britanniques, n'a fait l'objet d'aucun démenti officiel ni d'aucune action en justice de la part des institutions européennes. Il est encore aujourd'hui accessible en ligne et constitue une référence pour les chercheurs anglo-saxons travaillant sur la genèse de l'Union européenne.

## VII. Examen rigoureux des contre-arguments

Une analyse intellectuellement honnête doit examiner les contre-arguments avec la même rigueur que les arguments principaux. Les principaux contre-arguments formulés contre la thèse d'une influence américaine massive et structurante sur la construction européenne sont les suivants.

### 7.1. La position de la Fondation Jean Monnet

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe, basée à Lausanne, a publié en mai 2019 une mise au point officielle en réaction au livre de Philippe de Villiers et aux articles qui l'ont accompagné. Cette mise au point reconnaît l'existence des financements Ford Foundation, mais en limite la portée :

- **Premier argument** : les financements Ford concernaient le Centre de documentation, et non le Comité d'action lui-même. Cet argument est partiellement fondé. Il distingue bien le financement de la structure de recherche (Ford) de celui du Comité politique (cotisations). Mais il néglige le fait qu'un Comité politique privé de moyens d'analyse autonomes dépend, pour ses orientations stratégiques, des productions de son Centre de documentation, lui-même financé par l'extérieur. La distinction comptable n'efface pas la dépendance intellectuelle.
- **Deuxième argument** : ce financement n'a jamais été secret. Cet argument est techniquement vrai (les archives sont accessibles depuis les années 1980), mais il est rhétoriquement trompeur. Le fait qu'un financement soit théoriquement accessible aux chercheurs spécialisés ne signifie pas qu'il soit publiquement connu. Les célébrations officielles du 9 mai 1950, les manuels scolaires, les médias mainstream français n'ont jamais mentionné ces financements. La transparence archivistique a coexisté avec une opacité publique.
- **Troisième argument** : ce financement était de nature technique, sans contrepartie politique. C'est l'argument le plus faible. Affirmer qu'un financement de la Ford Foundation, structure dont les liens avec la CIA sont documentés, à un Centre de documentation servant à un Comité politique de promotion de l'unification européenne, n'aurait eu aucune contrepartie politique, c'est demander au lecteur de croire à une philanthropie absolument désintéressée de la part d'acteurs dont chaque autre opération a eu une contrepartie politique. Cette demande est intenable au regard de la rigueur historique.

## 7.2. La tribune des universitaires européens dans Le Monde

Un collectif d'universitaires européens spécialistes d'histoire contemporaine a publié dans Le Monde une tribune dénonçant le livre de Philippe de Villiers comme « un pamphlet biaisé n'ayant rien à voir avec la science historique qui, elle, cherche à comprendre, à éclairer, et non à développer des théories du complot ». Cette critique appelle plusieurs remarques.

D'abord, la qualification d'« universitaires européens » mérite d'être examinée. Une partie significative de ces universitaires travaille dans des institutions financées en tout ou partie par la Commission européenne (Institut universitaire européen de Florence, Collège d'Europe de Bruges, Centre Robert Schuman, etc.). Ils sont donc, structurellement, des bénéficiaires de l'institution dont l'origine est interrogée. Leur objectivité ne peut être tenue pour acquise sans examen, et le simple titre d'« universitaire » ne suffit pas à garantir cette objectivité.

Ensuite, et plus important sur le fond : la tribune ne réfute aucun des faits factuels avancés par Philippe de Villiers. Elle reproche au livre son ton (« pamphlet »), son orientation politique (« biais »), sa méthode (« théories du complot »). Mais elle ne dit pas : « la lettre Ford Foundation à Monnet n'existe pas », ou « les financements ACUE sont une invention », ou « Hallstein n'a jamais été NSFO ». La critique porte sur la forme et l'interprétation, pas sur les faits. C'est une distinction cruciale.

## 7.3. La position d'Édouard Husson : « historien incomplet, pas complotiste »

L'historien Édouard Husson, ancien recteur de l'académie de Reims et spécialiste de l'histoire allemande contemporaine, a formulé sur Philippe de Villiers une critique nuancée et probablement la plus juste de toutes : il qualifie de Villiers non pas de complotiste, mais d'« historien incomplet ». Cette formule mérite d'être analysée.

Ce qu'Husson reconnaît, et c'est essentiel : les faits factuels avancés par de Villiers sont très largement exacts. Les financements ACUE existent. Les liens entre la Ford Foundation et la CIA existent. La trajectoire de Hallstein est avérée. Le rôle américain dans la construction européenne est documenté.

Ce qu'Husson reproche : l'incomplétude du contexte historique. Selon lui, de Villiers omet de souligner suffisamment le contexte de la guerre froide qui rendait l'investissement américain en Europe géopolitiquement logique, voire vital, face à la menace soviétique. Une URSS dotée de l'arme nucléaire à partir d'août 1949, des partis communistes puissants en France et en Italie, une Allemagne divisée et menacée, justifiaient selon Husson l'engagement américain pour stabiliser et unifier l'Europe occidentale.

Cette critique d'Husson est juste, et nous en tenons compte dans la présente analyse. La construction européenne n'a pas été une simple opération de marionnettes. Elle a répondu à une nécessité historique réelle, qu'il aurait été irresponsable d'ignorer dans le contexte de l'époque. Mais reconnaître cette nécessité n'invalide pas le constat factuel : les modalités concrètes choisies (fonctionnalisme, méthode des petits pas, atlantisme, libre-échange, supranationalité

technocratique) n'étaient pas neutres, elles correspondaient aux préférences américaines, et elles ont structuré durablement l'Europe construite.

#### **7.4. La critique de Thomas Mahler dans Le Point**

Le journaliste Thomas Mahler, dans Le Point, a critiqué le livre de Philippe de Villiers en lui reprochant trois éléments principaux.

Premier reproche : « une exemplaire reconstruction du passé à la lumière de l'histoire advenue ». Cette critique est rhétoriquement habile mais factuellement faible. Toute analyse historique est, par définition, rétrospective. Reprocher à un essai d'histoire de « reconstruire le passé à la lumière du présent », c'est reprocher à un livre d'histoire d'être un livre d'histoire. Cette critique reviendrait à interdire à Tocqueville de relire la Révolution française à la lumière de la Restauration, ou à Marc Bloch de relire la défaite de 1940 à la lumière de l'Occupation.

Deuxième reproche : un plagiat supposé du travail d'Antonin Cohen, historien spécialiste de la sociologie historique de la construction européenne. Philippe de Villiers a réfuté cette accusation avec véhémence et a annoncé des suites judiciaires. La question juridique du plagiat est distincte de la question historique du contenu, et elle n'invalide en rien les faits documentés dans le livre.

Troisième reproche : la plupart des éléments présentés comme des « révélations » sont « facilement trouvables ». C'est paradoxalement, comme nous l'avons souligné, un argument en faveur de Philippe de Villiers, et non contre lui. Si ces éléments sont « facilement trouvables », pourquoi ne sont-ils pas dans les manuels d'histoire français ? Pourquoi le grand public les ignore-t-il ? Pourquoi la presse française mainstream ne les a-t-elle pas popularisés avant 2019 ? La « facilité » de la trouvaille pour le chercheur spécialisé contraste avec l'obscurité totale de ces éléments pour le citoyen ordinaire. C'est précisément cette obscurité que de Villiers a contribué à dissiper, et c'est en cela que son livre, malgré ses excès rhétoriques, a rendu un service au débat public.

#### **7.5. Le programme « Les Idées Claires » de France Info / France Culture**

France Info et France Culture ont consacré, dans le cadre de leur programme « Les Idées Claires » diffusé en mars 2019, une émission entière à « démentir » la thèse selon laquelle l'Union européenne aurait été créée par la CIA. Cette émission appelle deux remarques importantes.

Première remarque : France Info et France Culture sont des médias de service public, c'est-à-dire des structures appartenant au groupe public Radio France et France Télévisions, financées par l'impôt et placées sous tutelle de l'État. Or, l'État français est, depuis 1957, un État membre puis fondateur de la Communauté économique européenne, devenue Union européenne. Il existe donc un conflit d'intérêts structurel, à tout le moins une apparence de conflit, lorsqu'un média public d'un État membre s'auto-attribue le rôle de juge de la légitimité historique de l'institution dont son État fait partie.

Deuxième remarque : l'émission, dans son contenu, a surtout démenti la formulation maximaliste (« l'UE a été créée par la CIA »), pas les faits factuels. Les financements ACUE, les liens Ford-CIA, le rôle de Donovan et Dulles, ne sont pas niés. Ce qui est nié, c'est la conclusion politique selon laquelle l'Europe ne serait qu'un projet américain. Cette nuance est juste sur le plan formel, mais elle ne suffit pas à invalider l'analyse de fond, qui ne consistait jamais à dire que l'Europe était « uniquement » un projet américain, mais à affirmer que ce projet a été massivement et durablement façonné par les exigences américaines.

## **VIII. Les conséquences structurelles : ce que cette histoire explique aujourd'hui**

### **8.1. Le fonctionnalisme technocratique de l'UE**

L'une des caractéristiques les plus contestées de l'Union européenne contemporaine est son fonctionnalisme technocratique : la prééminence de la Commission européenne (organe non élu directement par les peuples) sur les institutions parlementaires, le monopole d'initiative législative confié à cette Commission, le rôle dominant des comités d'experts dans l'élaboration des normes, la marginalisation relative du Parlement européen dans les décisions stratégiques. Cette architecture, souvent dénoncée comme un « déficit démocratique » par les souverainistes mais aussi par certains européistes critiques (comme Dominique Strauss-Kahn dans la citation de Wikipédia), n'est pas un accident.

Cette architecture correspond à la « méthode Monnet », elle-même héritière directe des conceptions américaines exportées en Europe par les milieux ACUE. La méthode des « petits pas », fondée selon Philippe de Villiers sur « l'opacité, c'est-à-dire marcher très lentement pour que les peuples ne voient rien », vise précisément à construire l'Europe par déductions techniques successives plutôt que par décisions politiques explicites soumises à délibération démocratique. Elle suppose que les peuples européens ne sont pas mûrs pour décider eux-mêmes des grandes orientations européennes, et qu'il revient aux experts, aux hauts fonctionnaires, aux dirigeants éclairés, de leur tracer le chemin.

Ce paradigme, profondément anti-démocratique dans sa logique, a structuré l'Union européenne pendant soixante-dix ans. Il explique pourquoi les référendums populaires nationaux sur les questions européennes (NON français et néerlandais en 2005 sur la Constitution européenne, NON irlandais en 2008 sur le traité de Lisbonne, NON britannique en 2016 sur le Brexit) sont systématiquement vécus par les institutions européennes et nationales comme des accidents à corriger plutôt que comme des verdicts démocratiques à respecter. La méthode Monnet, méthode américaine, est une méthode de contournement structurel des peuples.

### **8.2. L'atlantisme stratégique**

La seconde caractéristique structurelle de l'Union européenne, héritée de ses origines américaines, est son atlantisme stratégique. L'OTAN, créée en 1949, et la construction européenne, lancée en 1948-

1950, ne sont pas deux institutions parallèles. Elles sont deux faces d'un même projet géopolitique : ancrer durablement l'Europe occidentale dans le camp américain, par des liens militaires (OTAN) et par des liens économiques et institutionnels (CECA, CEE, UE).

Cette double ancrage atlantique est inscrit dans l'ADN même de l'Union européenne. Il explique pourquoi, malgré les ambitions affichées d'une « Europe-puissance » et d'une « Europe de la défense », l'UE n'a jamais réussi à s'émanciper réellement de la tutelle militaire américaine. Les tentatives gaulliennes des années 1960 (sortie de l'OTAN intégrée en 1966, force de frappe nucléaire indépendante, politique d'équilibre entre les deux blocs) ont été combattues par les Américains et leurs relais européens, et n'ont jamais pu être généralisées au reste de l'Europe.

Aujourd'hui encore, en 2026, l'Union européenne reste structurellement dépendante des États-Unis pour sa défense, son renseignement, ses standards technologiques (GAFAM, cloud, intelligence artificielle), ses approvisionnements énergétiques (gaz naturel liquéfié américain depuis 2022 en remplacement du gaz russe). Cette dépendance n'est pas une fatalité, c'est l'aboutissement logique d'un projet européen conçu, dès l'origine, comme un complément régional du leadership américain, et non comme une alternative à ce leadership.

### **8.3. L'orientation libre-échangiste et la dépendance industrielle**

La troisième caractéristique structurelle est l'orientation libre-échangiste systématique de l'Union européenne. Cette orientation correspond exactement aux intérêts économiques américains des années 1950 : ouvrir les marchés européens aux exportations américaines, harmoniser les normes pour faciliter les échanges, refuser les politiques protectionnistes nationales qui auraient pu protéger les industries européennes naissantes.

Cette orientation a produit des résultats économiques spectaculaires en termes de croissance du commerce intra-européen, mais elle a également produit la désindustrialisation accélérée d'une grande partie de l'Europe occidentale, France en tête, à partir des années 1980. Sans tarifs douaniers protecteurs, sans préférence européenne dans les marchés publics, sans politique industrielle volontariste, les industries européennes ont été progressivement délocalisées vers les pays à bas coûts (Asie, puis Europe de l'Est intégrée à l'UE), et leurs débouchés ont été partiellement captés par les multinationales américaines.

Aujourd'hui, le constat est sans appel. Les gigafactories de batteries installées en France (AESC à Douai à 80 % chinoise, ProLogium à Dunkerque taïwanaise) ne sont pas des accidents. Elles sont l'aboutissement logique d'une Europe pensée dès les années 1950 comme un grand marché ouvert plutôt que comme une puissance industrielle souveraine. La désindustrialisation française, qui a fait passer la part de l'industrie dans le PIB de 24 % en 1980 à environ 10 % en 2024, n'est pas un accident de parcours : elle est la conséquence directe d'une architecture européenne pensée pour l'ouverture, et non pour la souveraineté.

## 8.4. La méfiance envers les souverainetés nationales

Enfin, la quatrième caractéristique structurelle est la méfiance institutionnelle de l'Union européenne envers les souverainetés nationales. Cette méfiance prend de multiples formes : primauté du droit européen sur les droits nationaux affirmée par la Cour de justice (arrêt Costa contre ENEL de 1964), élargissement progressif des compétences de l'Union au détriment des compétences nationales (politique monétaire avec l'euro, politique commerciale, politique de la concurrence, politique migratoire avec Schengen, etc.), traitement des votes nationaux contraires aux directives européennes comme des accidents à corriger.

Cette méfiance n'est pas naturelle. Elle a été soigneusement inscrite dans les traités fondateurs et amplifiée à chaque révision. Elle correspond à la conception américaine d'une Europe « par-dessus les nations », telle qu'elle a été formalisée par les directives ACUE des années 1950. Pour Washington, en effet, des nations européennes fortes et souveraines auraient pu être tentées par des politiques d'équilibre entre les deux blocs (gaullisme français, neutralisme suédois ou suisse), tandis qu'une Europe technocratique supranationale, structurellement faible politiquement, serait nécessairement plus alignée sur Washington.

Cette logique perdure aujourd'hui. Les traitements infligés à la Pologne et à la Hongrie pour leurs politiques nationales jugées contraires aux « valeurs européennes », les pressions exercées sur la France lors de chaque velléité de politique industrielle volontariste, les sanctions infligées à l'Italie de Meloni pour sa politique migratoire, illustrent la même logique fondatrice : punir les nations qui prétendent à une souveraineté réelle, récompenser celles qui acceptent de se dissoudre dans la technocratie supranationale.

## IX. Ce qu'est devenu aujourd'hui ce rêve d'Europe et de paix

### 9.1. Du rêve continental à la supranationalité par directive

Le rêve d'Europe pacifiée et prospère porté par les pères fondateurs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale s'est progressivement métamorphosé, sous l'effet conjugué de la méthode Monnet (intégration par petits pas) et de l'expansion continue des compétences communautaires, en un système supranational qui dicte aujourd'hui une part croissante des décisions affectant le quotidien des Français.

L'Union européenne de 2026 n'est plus une simple coopération entre nations souveraines : elle est devenue, par accumulation continue de directives, de règlements, de jurisprudences et de plans, une quasi-fédération technocratique dont la souveraineté décisionnelle s'exerce désormais sur la plupart des sujets autrefois réservés aux États-nations. La méthode Monnet, héritée des conceptions américaines des années 1950, a produit exactement ce qu'elle promettait : une Europe construite par déductions techniques successives, sans débat démocratique explicite, sans validation populaire récurrente, et dont l'architecture cumulée se révèle aujourd'hui dans toute son ampleur.

## 9.2. L'inventaire édifiant : ces sujets que la France ne décide plus

Voici, à titre non exhaustif mais représentatif, l'inventaire des principaux dossiers dans lesquels la décision n'appartient plus aux Français mais aux institutions européennes (Commission, Parlement européen, Conseil, Cour de justice, Banque centrale européenne) ou aux mécanismes communautaires contraignants. Chaque ligne est précédée du drapeau européen, pour rappeler visuellement la perte de souveraineté nationale qu'elle représente :

EU **ZFE (Zones à Faibles Émissions)** : *directive européenne*, imposant aux grandes agglomérations françaises l'exclusion des véhicules anciens, mesure qui exclut de fait les ménages modestes de la mobilité urbaine. Heureusement abrogée par la loi française du 14 avril 2026 sous la pression de la pétition citoyenne portée par M. Alexandre Jardin et l'association 40 millions d'automobilistes.

EU **DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)** : *directive européenne*, imposant des contraintes croissantes sur les passoires thermiques, avec interdiction de location échelonnée jusqu'en 2034, transformant le marché immobilier français en champ de mines réglementaire.

EU **Marchés Pfizer par SMS opaques** : *négociations personnelles et opaques par Mme Ursula von der Leyen*, présidente de la Commission européenne, dans le cadre de la passation des marchés vaccins COVID-19, contestées jusque devant la Cour de justice de l'Union européenne pour défaut de transparence.

EU **Marché européen de l'énergie** : *article 194 du TFUE*, imposant à la France un découplage entre le coût réel du nucléaire (environ 50 euros le MWh) et le prix de gros indexé sur le gaz importé, ce qui pénalise les ménages et les entreprises français au profit des fournisseurs de gaz américains et qatariens.

EU **TVA sur les carburants supérieure ou égale à 15 %** : *directives européennes harmonisant la fiscalité indirecte*, interdisant aux États membres de réduire significativement la fiscalité du carburant en cas de crise.

EU **Immigration massive** : *articles 67 et 68 du TFUE*, transférant à l'Union européenne les compétences en matière d'asile, de visa et de contrôle des frontières extérieures, déposant la France de sa souveraineté migratoire pleine et entière.

EU **Regroupement familial** : *directive européenne 2003/86/CE*, imposant aux États membres des règles minimales facilitant l'accueil familial, sans possibilité de durcissement national au-delà des marges très étroites prévues.

EU **OGM** : *directive européenne 2001/18/CE et règlement 1829/2003*, encadrant l'autorisation et la commercialisation des organismes génétiquement modifiés sur l'ensemble du marché européen, primant sur les législations nationales.

EU **Glyphosate** : *directive et règlement européens*, réautorisant l'usage de l'herbicide controversé jusqu'en 2033 contre l'avis d'une partie significative de l'opinion européenne et de plusieurs gouvernements nationaux.

EU **Acétamipride** : *règlement européen*, réautorisant ce néonicotinoïde malgré les alertes sanitaires et environnementales documentées, contre la volonté des apiculteurs français et de certains parlementaires.

EU **Poudre de larves dans l'alimentation** : *Commission européenne*, autorisant l'introduction de protéines d'insectes (vers de farine, criquets, grillons) dans la chaîne alimentaire européenne, sans débat démocratique préalable dans les parlements nationaux.

EU **DNC (Dermatose nodulaire contagieuse) et abattage total** : *règlement européen délégué*, imposant le protocole d'abattage total des troupeaux contaminés au mépris des éleveurs français, sans alternative vaccinale de masse.

EU **Démantèlement des services publics** : *article 106 du TFUE*, imposant la mise en concurrence et la dérégulation des services publics nationaux (énergie, transports, télécommunications, postes), au nom du marché intérieur.

EU **Agriculture dévastée** : *articles 38 et 39 du TFUE et Politique agricole commune (PAC)*, soumettant l'agriculture française à des règles de concurrence intra-européenne défavorables (concurrence des pays à bas coûts de main-d'œuvre) et à des contraintes environnementales décidées à Bruxelles.

EU **Libre-échange international** : *compétence exclusive de la Commission européenne*, qui négocie au nom des 27 États membres les accords de libre-échange (Mecosur, CETA, accord avec la Nouvelle-Zélande), souvent contre les intérêts agricoles et industriels français.

EU **Diplomatie soumise à Washington** : *article 42 TUE*, imposant la cohérence de la politique étrangère et de défense de l'Union avec les engagements OTAN, donc avec les orientations stratégiques américaines.

EU **Réformes des retraites** : *Grandes Orientations de Politique Économique (GOPÉ)*, fixées par la Commission européenne et imposant aux États membres une trajectoire d'ajustement budgétaire et structurel, dont la réforme des retraites française de 2023 est une déclinaison directe.

EU **Ubérisation et précarisation du travail** : *GOPÉ et directives services*, encourageant la flexibilisation du marché du travail et l'expansion des plateformes au détriment des protections salariales nationales.

EU **Réduction du nombre de communes et de régions** : *GOPÉ et plans européens d'efficacité administrative*, imposant à la France une rationalisation de son maillage territorial historique, contre la volonté de nombreux maires et habitants attachés à leurs communes.

EU **Plan de relance européen NextGenerationEU** : *qui coûte à la France environ 40 milliards d'euros nets*, alors qu'elle ne perçoit qu'environ 39 milliards d'euros sous forme de subventions conditionnelles, soit un solde négatif structurel.

EU **France contributrice nette du budget européen** : *à hauteur d'environ 11 à 14 milliards d'euros par an*, sur un budget européen total d'environ 170 milliards d'euros, soit une saignée annuelle pour les finances publiques françaises.

EU **Sanctions contre la Russie** : *décidées par Mme Ursula von der Leyen et le Conseil européen*, qui ont coûté à l'industrie française et européenne plusieurs centaines de milliards d'euros en pertes commerciales et en surcoûts énergétiques, au bénéfice direct des fournisseurs américains de GNL.

EU **Milliards d'euros versés à l'Ukraine du président Zelensky** : *via les mécanismes européens d'aide*, alors que les conditions de gouvernance et de contrôle de ces fonds posent de sérieuses questions sur leur destination réelle.

EU **Retrait de la souveraineté monétaire et bancaire** : *article 123 du TFUE*, interdisant à la Banque de France et aux Trésors publics nationaux de financer directement l'État, obligeant à passer par les marchés financiers privés et donc par les intérêts à payer aux banques.

EU **Délocalisations industrielles** : *article 63 du TFUE*, garantissant la libre circulation des capitaux dans toute l'Union européenne et même au-delà, ce qui facilite et incite les délocalisations industrielles vers les pays à bas coûts.

EU **Euro** : *monnaie commune impossible à dévaluer*, privant la France de l'instrument classique de compétitivité par dépréciation monétaire, et l'enfermant dans une monnaie surévaluée pour son économie, sous-évaluée pour l'économie allemande.

EU **Droits de douane** : *impossibles à instaurer unilatéralement*, puisque l'Union européenne dispose du monopole de la politique commerciale extérieure, ce qui prive la France de toute possibilité de protéger ses industries face à la concurrence chinoise déloyale.

EU **Passeport sanitaire COVID** : *imposé par règlement du Parlement européen et du Conseil de juin 2021*, donnant à l'Union européenne un précédent dangereux d'identification numérique conditionnelle de la liberté de circuler.

EU **Euro numérique** : *projet de la Banque centrale européenne (BCE)*, préparant l'introduction d'une monnaie programmable et traçable, susceptible de transformer en profondeur le rapport entre les citoyens et leurs moyens de paiement.

EU **EUDI Wallet (portefeuille européen d'identité numérique)** : *règlement européen 2024/1183*, imposant à tous les États membres de déployer d'ici 2026 un système d'identité numérique européen interopérable, susceptible d'évoluer vers un identifiant unique européen.

EU **Chat Control** : *projet de règlement de la Commission européenne*, visant à scanner les communications privées chiffrées des citoyens européens (messageries, e-mails, photos) sous prétexte de lutte contre la pédocriminalité, mais ouvrant une boîte de Pandore pour la surveillance de masse.

Cette liste, déjà longue, est loin d'être exhaustive. Elle pourrait être prolongée par des dizaines d'autres exemples : normes industrielles européennes (CE, REACH), règles sanitaires et phytosanitaires, droit de la concurrence, politique de la pêche, fiscalité indirecte harmonisée, droit des sociétés, droit de la consommation, propriété intellectuelle, etc. Chaque ligne représente un transfert de souveraineté qui s'est opéré, le plus souvent, sans débat démocratique national explicite, par décision technique de la Commission, validation tacite du Conseil, et application contraignante via la Cour de justice.

La méthode Monnet a parfaitement fonctionné. Elle a même dépassé, par accumulation, ce que ses concepteurs des années 1950 avaient probablement imaginé. L'Europe est devenue une entité supranationale qui supprime, méthodiquement et juridiquement, la souveraineté nationale des États membres dans la quasi-totalité des domaines où cette souveraineté pourrait s'exercer significativement.

### 9.3. Le réveil des peuples : Brexit, AfD, Frexit

Cette dépossession progressive de la souveraineté nationale ne s'est pas faite sans réaction. Les peuples européens, dont les pères fondateurs du Mouvement européen avaient cru pouvoir se passer

démocratiquement, commencent à se réveiller. Trois exemples majeurs jalonnent cette prise de conscience croissante.

Premier exemple : le Brexit. Le 23 juin 2016, les électeurs britanniques ont voté à 51,9 % pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ce vote, qui a stupéfié les élites européennes et britanniques, a été immédiatement présenté par les médias mainstream comme une catastrophe économique et un égarement populaire. Dix ans plus tard, en 2026, le bilan est plus nuancé qu'annoncé : la City de Londres reste l'un des principaux centres financiers mondiaux, le Royaume-Uni a négocié des accords commerciaux indépendants avec plusieurs grandes économies, le PIB britannique a continué de croître, et surtout le pays a retrouvé une autonomie législative et migratoire que les Français n'ont plus depuis longtemps. Le Brexit a montré qu'une grande nation européenne pouvait sortir de l'Union européenne sans s'effondrer, et qu'une partie significative des dramatisations européistes étaient infondées.

Deuxième exemple : la montée fulgurante de l'AfD en Allemagne. Le parti Alternative für Deutschland, créé en 2013 sur une plateforme initialement eurosceptique, est devenu en 2025 le deuxième parti allemand aux élections fédérales avec plus de 20 % des suffrages, et le premier parti dans plusieurs Länder de l'Est. La progression de l'AfD inquiète profondément les élites européennes parce qu'elle traduit une chose simple : même en Allemagne, pays historiquement le plus pro-européen et le principal bénéficiaire économique du marché intérieur, une part croissante des électeurs remet en cause l'architecture européenne actuelle. Si demain l'AfD venait à participer à un gouvernement de coalition allemand, l'hypothèse d'un « Dexit » (sortie allemande de l'UE) ou plus probablement d'une renégociation profonde des traités cesserait d'être marginale.

Troisième exemple : le débat sur le Frexit qui commence à se faire entendre dans le débat national français. Si le Frexit reste minoritaire dans l'opinion (sondages oscillant entre 15 % et 25 % selon les périodes), il n'est plus tabou. Plusieurs personnalités politiques et intellectuelles le défendent ouvertement (M. Florian Philippot, Mme Sarah Knafo, M. François Asselineau, M. Charles Gave). D'autres, sans l'appeler de leurs vœux explicitement, en discutent les modalités possibles. L'idée que la France puisse retrouver sa souveraineté pleine et entière en dehors de l'Union européenne actuelle a cessé d'être impensable. Elle est entrée dans l'arène du débat démocratique, ce qui constitue déjà un progrès considérable par rapport à la situation des années 2000.

Ces trois mouvements, le Brexit accompli, la montée de l'AfD en Allemagne, l'émergence du débat sur le Frexit en France, sont les conséquences directes d'un éveil des peuples européens. Cet éveil est souvent lent, contradictoire, parfois manipulé par des intérêts opposés, mais il est réel. Il est porté par des chefs politiques qui tentent désormais d'éveiller ou de réveiller la plèbe et l'électorat, conscients que dans le système démocratique en place, seul le vote populaire peut leur donner le pouvoir nécessaire pour changer la donne.

#### **9.4. La position de Mme Marine Le Pen : changer l'Europe sans la quitter ?**

Au sein de cette galaxie souverainiste, plusieurs partis politiques défendent une stratégie différente, plus prudente, qui consiste non pas à quitter l'Union européenne mais à la transformer de l'intérieur.

Mme Marine Le Pen, présidente du groupe Rassemblement national à l'Assemblée nationale, a réitéré cette position dans un message public le 2 mai 2026, en ces termes :

« *Nous n'envisageons pas de sortir de l'UE, mais nous nous battons démocratiquement pour changer les orientations politiques de l'Union européenne. On critique les politiques menées en France, ce n'est pas pour autant qu'on envisage de sortir de la France non plus !* » — Mme Marine Le Pen, message public sur X, 2 mai 2026

Cette position est respectable, et elle est partagée par d'autres formations politiques en Europe (Mme Giorgia Meloni en Italie, M. Viktor Orbán en Hongrie). Elle traduit une volonté pragmatique de tenir compte des intérêts économiques et géopolitiques liés à l'appartenance à l'Union européenne, tout en affirmant la nécessité d'une renégociation des orientations politiques. Sur le plan tactique, elle élargit l'audience électorale (en rassurant les modérés inquiets d'un Frexit brutal). Sur le plan stratégique, elle pose toutefois un problème de fond qu'il convient d'examiner avec rigueur.

Le problème de fond est le suivant : peut-on réellement « changer l'Europe sans la quitter » ? Il convient de répondre, sans complaisance ni dogmatisme, par une analyse documentée des contraintes structurelles.

Première contrainte : les traités européens sont cadencés. Toute modification substantielle des traités fondateurs (TUE, TFUE) requiert l'unanimité des 27 États membres en Conseil européen, suivie d'une ratification par chaque parlement national selon les règles constitutionnelles propres à chaque État. Or, sur la quasi-totalité des sujets que la France de 2027 aurait intérêt à renégocier (politique migratoire, marché de l'énergie, libre-circulation des capitaux, supranationalité de la Cour de justice, monopole de la politique commerciale par la Commission), elle se heurterait à l'opposition résolue d'au moins quelques États membres (Allemagne, pays nordiques, Pays-Bas, États du Benelux, certains pays d'Europe centrale).

Deuxième contrainte : la méthode Monnet, consciemment suivie depuis 1957, est un cliquet à sens unique. Elle accapare toujours plus de pouvoir, par petits pas. Les compétences transférées à l'Union ne reviennent jamais aux États membres, sauf cas exceptionnel et marginal. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, depuis l'arrêt Costa contre ENEL de 1964 et l'arrêt Internationale Handelsgesellschaft de 1970, a constitutionnalisé la primauté absolue du droit européen dérivé sur les droits constitutionnels nationaux. Cette primauté n'est pas négociable dans le cadre actuel des traités.

Troisième contrainte : les institutions européennes sont structurellement biaisées en faveur de l'intégration croissante. La Commission européenne, qui dispose du monopole d'initiative législative, est composée de Commissaires nommés pour cinq ans qui ont l'obligation statutaire de défendre l'intérêt général européen et non les intérêts nationaux. Le Parlement européen, élu directement, est très majoritairement européiste depuis sa création. La Cour de justice est composée de juges acquis à l'intégration. Aucune de ces institutions ne se prêterait spontanément à une renégociation favorable à la souveraineté nationale française.

Quatrième contrainte : l'expérience récente démontre l'impossibilité pratique de la stratégie « changer de l'intérieur ». M. David Cameron, Premier ministre britannique, a tenté en 2015-2016 de renégocier les conditions de l'appartenance britannique à l'Union européenne. Il n'a obtenu que des concessions cosmétiques, totalement insuffisantes pour rassurer son électorat, ce qui a directement provoqué le vote en faveur du Brexit en juin 2016. M. Viktor Orbán, depuis 2010, a tenté de modifier l'orientation européenne sur la migration, l'État de droit et la souveraineté nationale : il s'est heurté à des sanctions financières (gel des fonds européens), à des procédures d'infraction systématiques, et à une marginalisation diplomatique constante. Mme Giorgia Meloni, depuis octobre 2022, a alterné entre fermeté affichée sur les sujets de politique intérieure (immigration, famille) et alignement de fait sur les orientations européennes majeures (sanctions contre la Russie, soutien à l'Ukraine, politique monétaire BCE), ce qui illustre la marge de manœuvre extrêmement étroite dont dispose même un gouvernement souverainiste résolu lorsqu'il choisit de rester dans l'Union européenne.

Cinquième contrainte, et c'est peut-être la plus importante : tant que la France n'aura pas repris son indépendance en sortant de l'Union européenne, ou à tout le moins en menaçant crédiblement de le faire, elle ne disposera d'aucun levier de négociation réel. Pour que ses partenaires européens acceptent une renégociation profonde, il faut qu'ils craignent l'alternative. Cette crainte n'existe que si l'option de la sortie est crédible, c'est-à-dire portée par une majorité politique nationale prête à l'assumer si la négociation échoue. La position « nous n'envisageons pas de sortir » désarme par avance cette crédibilité de menace, et donc rend la renégociation pratiquement impossible.

L'analyse est sans appel : la stratégie de Mme Marine Le Pen, consistant à vouloir changer l'Europe sans la quitter ni menacer crédiblement de la quitter, est utopique. Elle se heurte à quatre constats irréfutables : les traités sont cadencés à l'unanimité, la méthode Monnet est un cliquet à sens unique, les institutions européennes sont structurellement biaisées vers plus d'intégration, et l'expérience comparée (Cameron, Orbán, Meloni) démontre l'inefficacité pratique de cette stratégie. Cela ne signifie pas que cette position soit malhonnête ou opportuniste : elle peut être sincère, et elle traduit probablement la conviction de Mme Le Pen que le Frexit serait électoralement perdant à court terme. Mais sincérité et efficacité ne sont pas synonymes.

La position intellectuellement et politiquement cohérente, à notre sens, est celle qui consiste à : (1) reconnaître que l'Union européenne actuelle est structurellement défavorable aux intérêts français ; (2) tenter une renégociation profonde des traités, en posant des exigences claires et chiffrées ; (3) menacer crédiblement de la sortie en cas d'échec de la renégociation, ce qui suppose d'avoir préparé les conditions techniques, économiques et juridiques de cette sortie ; (4) organiser un référendum populaire sur le résultat de la négociation, en respectant cette fois pleinement le verdict des urnes, contrairement à ce qui s'est produit en 2005.

Cette stratégie, qui combine fermeté et démocratie, est la seule qui permette à la France de retrouver une marge de manœuvre réelle sur les sujets régaliens et économiques majeurs. Elle est aussi la seule qui rende justice au courage des peuples britannique (Brexit), allemand (montée de l'AfD), italien (Meloni), polonais (PiS), hongrois (Fidesz), et de tous les Européens qui, ces dernières années, ont

commencé à demander des comptes à une Union européenne qui s'était constituée en grande partie à leur insu, sous l'influence américaine documentée dans les chapitres précédents.

## X. Les enjeux pour la France de 2027

### 10.1. Comprendre pour reconstruire

L'objectif de cette analyse historique n'est pas de nourrir la nostalgie ou la rancœur. Il est, au contraire, profondément constructif. Comprendre les origines réelles de la construction européenne, c'est se donner les moyens de penser ce qu'elle pourrait devenir si la France, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2027, choisissait une autre voie que celle de la soumission technocratique continuée.

Il ne s'agit pas de quitter l'Union européenne. Une telle option, théoriquement défendable, présenterait des coûts économiques et géopolitiques majeurs et serait politiquement explosive. Il s'agit, plus modestement et plus sérieusement, de remettre la France en position de défendre ses intérêts nationaux au sein de l'Union, de renégocier les traités sur les points où la souveraineté française a été indûment cédée, et de reconstruire avec d'autres nations européennes (Allemagne sous condition, Italie de Meloni, États d'Europe centrale) une coalition capable d'imposer une nouvelle orientation à la construction européenne.

### 10.2. Les chantiers prioritaires

Plusieurs chantiers prioritaires découlent de cette analyse historique.

- **Restauration de la souveraineté monétaire et budgétaire** : renégociation des règles du Pacte de stabilité et de croissance, retour à un contrôle politique de la Banque centrale européenne, possibilité d'utiliser à nouveau la dépréciation monétaire comme instrument de compétitivité.
- **Restauration de la préférence nationale et européenne** : remise en cause des règles européennes de la concurrence qui interdisent les politiques industrielles volontaristes, instauration d'une préférence européenne dans les marchés publics et les aides d'État, protection tarifaire ciblée contre la concurrence chinoise déloyale.
- **Restauration de la souveraineté législative** : réaffirmation de la primauté constitutionnelle nationale sur le droit européen dérivé (à l'image de la Cour constitutionnelle allemande dans son arrêt PSPP de mai 2020), refus systématique des directives manifestement contraires aux intérêts français, restauration du droit français comme cadre de référence.
- **Restauration de la souveraineté militaire et stratégique** : sortie progressive de l'OTAN intégrée tout en maintenant une coopération transatlantique pragmatique, développement d'une véritable défense européenne autonome (sous condition d'un accord franco-allemand), maintien et modernisation de la dissuasion nucléaire française comme socle de souveraineté.
- **Restauration de la souveraineté démocratique** : organisation de référendums populaires sur les grandes orientations européennes (modèle suisse adapté), respect strict des verdicts

populaires, fin du contournement parlementaire des NON démocratiques (comme cela s'est produit avec le traité de Lisbonne après le NON français de 2005).

### 10.3. La cohérence avec le Plan de Rupture

Cette analyse s'inscrit en cohérence directe avec le Plan de Rupture et de Restauration de l'État que nous avons publié en avril 2026 dans un dossier de 270 pages, et avec le dossier complémentaire en cours de finalisation sur la suppression et la fusion des opérateurs et agences de l'État. La logique est unifiée : restaurer la souveraineté française à tous les niveaux, économique, politique, institutionnel, stratégique, démocratique.

La souveraineté nationale française ne se restaurera pas sans une refonte de l'État. La refonte de l'État ne se réussira pas sans une renégociation des traités européens. La renégociation des traités européens ne sera pas crédible sans une compréhension lucide des origines réelles de l'Union européenne. C'est pourquoi cette analyse historique n'est pas un détour érudit, elle est un préalable politique.

## XI. Conclusion : pour un débat enfin éclairé

### 11.1. La vérité historique en synthèse honnête

Au terme de cette analyse, et avant de formuler la conclusion politique, nous proposons au lecteur la synthèse historique honnête qui résume ce qu'un historien rigoureux et indépendant écrirait aujourd'hui sur cette question :

- **OUI**, l'influence américaine sur la construction européenne entre 1948 et 1960 a été massive, secrète, organisée et financièrement documentée. Ce n'est pas une thèse complotiste, c'est un fait historique établi par les archives publiques (Hoover Institution, Lamont Library, Fondation Jean Monnet, NARA) et reconnu par les historiens académiques (Aldrich, Rousset, Evans-Pritchard).
- **OUI**, la Ford Foundation, la Rockefeller Foundation, et l'American Committee on United Europe (ACUE), directement liés à la CIA, ont financé la mise en place du Mouvement européen, l'Action Committee for United States of Europe (Monnet), la Campagne européenne pour la jeunesse, et de nombreuses publications pro-européennes. Les chiffres sont précis : 53,5 % du budget du Mouvement européen financé par l'ACUE en 1958, plus de 90 % du budget de la Campagne européenne pour la jeunesse entre 1951 et 1953.
- **OUI**, les intérêts américains étaient explicites et documentés dans les directives du National Security Council de 1949-1953 : créer un bloc européen suffisamment fort pour résister au communisme soviétique, mais pas suffisamment indépendant pour devenir une puissance autonome capable de défier les États-Unis. Cette double contrainte explique l'orientation atlantiste, libre-échangiste et technocratique de la construction européenne.

- **NON**, cela ne signifie pas pour autant que « l'Europe a été créée par la CIA » au sens où Monnet et Schuman auraient été de simples agents stipendiés exécutant des ordres. La construction européenne a aussi répondu à des aspirations européennes authentiques (réconciliation franco-allemande, paix continentale, marché intérieur), portées par des hommes qui croyaient à leur projet. Cette sincérité personnelle est documentée et ne saurait être niée.
- **MAIS**, et c'est le point crucial, ces deux dimensions ne s'excluent pas. La construction européenne a été simultanément un projet européen sincère ET un projet bénéficiant de financements et d'orientations américains qui ont façonné durablement ses caractéristiques structurelles : son fonctionnalisme technocratique (« méthode des petits pas »), son atlantisme stratégique (ancrage à l'OTAN), son orientation libre-échangiste, et sa dépendance énergétique (refus du nucléaire indépendant français promu par le général de Gaulle).

Cette synthèse, qui distingue rigoureusement les faits avérés des interprétations contestables, est la position que nous défendons. Elle évite à la fois l'écueil complotiste maximaliste (« la CIA a tout fait ») et l'écueil européen béat (« il n'y a rien à voir »). Elle reconnaît la complexité historique tout en énonçant clairement les responsabilités qui en découlent.

## 11.2. Conclusion politique

Au terme de cette analyse, fondée sur les archives publiques, les travaux universitaires de référence, et un examen rigoureux des contre-arguments, nous pouvons formuler une conclusion synthétique.

**Premièrement**, il est désormais établi historiquement, par les archives accessibles depuis les années 1980 (Hoover Institution à Stanford, Lamont Library à Harvard, Fondation Jean Monnet à Lausanne, archives nationales américaines à College Park), que la construction européenne a bénéficié entre 1948 et 1960 de financements américains massifs et organisés, transitant notamment par la Ford Foundation, la Rockefeller Foundation et l'American Committee on United Europe (ACUE), structures directement liées à la communauté du renseignement américain et à la Central Intelligence Agency. Ces faits ne sont pas contestés sérieusement par la recherche universitaire indépendante. Ils sont même reconnus, avec des nuances, par la Fondation Jean Monnet elle-même.

**Deuxièmement**, cette influence américaine ne se réduit pas à un soutien financier ponctuel. Elle a façonné durablement les caractéristiques structurelles de l'Union européenne contemporaine : son fonctionnalisme technocratique (méthode Monnet), son atlantisme stratégique (couplage OTAN-UE), son orientation libre-échangiste (priorité à l'ouverture sur la souveraineté industrielle), sa méfiance envers les souverainetés nationales (architecture supranationale au-dessus des peuples). Ces caractéristiques ne sont pas des accidents. Elles correspondent aux préférences américaines de l'époque, et elles persistent aujourd'hui parce qu'elles furent inscrites dans l'architecture institutionnelle dès l'origine.

**Troisièmement**, cette analyse n'invalide pas la sincérité du projet européen porté par les pères fondateurs. Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Paul-Henri Spaak n'étaient pas de simples agents stipendiés exécutant des ordres. Ils étaient des hommes qui croyaient à leur projet de

paix continentale et de réconciliation franco-allemande. Mais leur sincérité personnelle n'efface pas le fait que leur projet a coïncidé, sur l'essentiel, avec les intérêts géopolitiques américains, et qu'il a été porté avec un soutien matériel et stratégique américain qui a déterminé ses caractéristiques durables.

**Quatrièmement**, et c'est peut-être le point politique le plus important, comprendre cette histoire n'est pas un acte de nostalgie ou de rancœur. C'est un acte de lucidité démocratique. Si les citoyens français ne comprennent pas les origines réelles de l'institution européenne dans laquelle leur souveraineté nationale s'est partiellement diluée, ils ne peuvent pas débattre démocratiquement de l'avenir de cette institution. Le silence officiel sur les origines américaines de l'Europe n'est pas neutre : il sert à présenter comme « européen » ce qui fut en grande partie « américain », et donc à interdire le débat sur ce qu'il faudrait faire pour que l'Europe redevienne pleinement européenne.

**Cinquièmement**, la France de 2027 a un choix devant elle. Elle peut continuer à accepter, sans le savoir et sans en débattre, une architecture européenne dont les caractéristiques ont été en grande partie déterminées par des intérêts non européens il y a soixante-quinze ans. Elle peut au contraire, en pleine connaissance de cause, engager une renégociation profonde de cette architecture, en cohérence avec ses intérêts nationaux et avec les souverainetés des peuples européens qui le souhaiteront. Ce choix doit être éclairé, et c'est l'objet du présent travail.

Ce choix appartient aux citoyens français. Il leur appartient à condition qu'ils disposent de l'information complète. C'est cette information complète que nous avons voulu apporter par ce travail, dans la continuité du courage intellectuel de M. Philippe de Villiers. Il ne nous appartient pas d'être spectateurs du déclin. Il nous appartient de comprendre, de débattre, et de décider en pleine connaissance de cause de l'avenir de notre nation et de notre continent.

## Annexe : bibliographie sélective et sources

### Sources primaires (archives)

- **Archives de l'American Committee on United Europe (ACUE)**, Lamont Library, Harvard University, Cambridge (Massachusetts) ; et Hoover Institution on War, Revolution and Peace, Stanford University, Stanford (Californie).
- **Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe**, Lausanne, Suisse, notamment dossier AMK/32/4 « Le financement du Centre de documentation. Contributions de la Ford Foundation ».
- **Archives nationales américaines (NARA)**, College Park, Maryland, notamment directives du National Security Council (NSC 7, NSC 10/2, NSC 20).
- **Archives de l'Institut universitaire européen (IUE)**, Villa Salviati, Florence, Italie, notamment correspondance Monnet-Harriman 1964-1975.

- **Archives présidentielles américaines** : Truman Presidential Library (Independence, Missouri), Eisenhower Presidential Library (Abilene, Kansas), Kennedy Presidential Library (Boston, Massachusetts).

## Sources secondaires (ouvrages universitaires)

- **Aldrich, Richard J.**, *OSS, CIA and European unity: The American Committee on United Europe, 1948-60*, in *Diplomacy and Statecraft*, vol. 8, n° 1, mars 1997, pp. 184-227.
- **Aldrich, Richard J.**, *The Hidden Hand: Britain, America, and Cold War Secret Intelligence*, John Murray, Londres, 2001 ; Overlook Press, New York, 2002, 733 pages.
- **Roussel, Éric**, *Jean Monnet : 1888-1979*, Fayard, Paris, 1996, 1004 pages.
- **Saunders, Frances Stonor**, *Who Paid the Piper? The CIA and the Cultural Cold War*, Granta Books, Londres, 1999.
- **Coleman, Peter**, *The Liberal Conspiracy: The Congress for Cultural Freedom and the Struggle for the Mind of Postwar Europe*, The Free Press, New York, 1989.
- **Schwartz, Hans-Peter**, *Konrad Adenauer: A German Politician and Statesman in a Period of War, Revolution, and Reconstruction*, Berghahn Books, Providence, 1997.

## Essais et enquêtes journalistiques

- **De Villiers, Philippe**, *J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu*, Fayard, Paris, 2019, 432 pages.
- **Evans-Pritchard, Ambrose**, *The European Union always was a CIA project, as Brexiteers discover*, *The Daily Telegraph*, Londres, 27 avril 2016.
- **Bossuat, Gérard**, *L'Europe occidentale à l'heure américaine. Le plan Marshall et l'unité européenne (1945-1952)*, Complexe, Bruxelles, 1992.

## Sources institutionnelles

- **Fondation Jean Monnet pour l'Europe**, communiqué de mai 2019 : « Zoom in Jean Monnet's archives: American funding », accessible sur [jean-monnet.ch](http://jean-monnet.ch).
- **Wikipédia** : articles « Jean Monnet », « Robert Schuman », « Comité américain pour une Europe unie », « Plan Marshall » (consultés en mai 2026).
- **Universalis** : article « Plan Marshall » par André Kaspi, professeur d'histoire de l'Amérique du Nord à l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

*Cet article a été rédigé en mai 2026 dans le cadre du Plan de Rupture et de Restauration de l'État, dossier citoyen de proposition pour l'élection présidentielle française de 2027. Il est mis à disposition en libre accès et peut être partagé, complété, critiqué, dans la stricte limite du respect des sources mentionnées et des règles ordinaires du débat démocratique.*